

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le 29 juillet 2022.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 29 juillet 2022 à 08h00 à la salle du conseil municipal située au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces.

Sont présents à cette séance :

Pierre Flamand	Maire
Éric Paiement	Conseiller du district n° 3
Michelle Thomas	Conseillère du district n° 4
Mme Pascale Duquette	Conseillère du district n° 5

Assiste également à la séance Mme Linda Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 08h00 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2022-07-8199

2. **ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum;
2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Mandat à la FQM – Gestion des ressources humaines et relations du travail – services juridiques et service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

RÉSOLUTION N° 2022-07-8200

4. MANDAT À LA FQM – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES ET SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Écorces est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de Lac-des-Écorces de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur **et plus particulièrement mandate le service en ressources humaines – Dotation de la FQM d'effectuer le processus complet d'embauche pour une direction générale selon l'offre de service de dotation de la FQM daté du 25 juillet 2022.**

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2022-07-8201

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 08h02.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire